

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2019 – 115 du 23 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 septembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – C MEGRET - D. LEVESQUE – V HERMANT - G. WATSON – N. BOUBET – D TABARY - F. LETURCQ – M. GORGUET – G MIKOLAJCZAK – N CARON - F. DEHON

MM. L. GABRELLE – Y BONNERRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F SELLIER – J C DERUE - E. BURDIAC - L. ANTINORI – J L TABARY – B HIEZ - G. TRANNIN – J F DERCOURT - P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – L GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
Mme G MIKOLAJCZAK, absente et excusée, a été suppléé par M. G LETHO DUCLOS,
M. E BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A JORION,
M. B HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M C DESCAMPS,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme V THIEBAUT,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,
M. J C DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J J COTTEL,
M. F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE,
M J L TABARY, absent et excusé, a donné pouvoir à M J BONNAY.

OBJET : Transports collectifs - Attribution Marché Régie Régionale des Transports du Pas de Calais.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la volonté de l'intercommunalité de répondre aux difficultés de mobilité des familles et des écoles pour participer aux différentes actions mises en place par l'intercommunalité dans le cadre des compétences exercées. La réponse apportée à cette volonté passe par la passation d'un marché avec une société prestataire de transports collectifs.

Ces activités concernent principalement le fonctionnement de la piscine intercommunale, des accueils de loisirs et d'autres besoins ponctuels de la collectivité.

Monsieur le Président donne lecture de la consultation organisée par la collectivité et des résultats de cette consultation.

Il propose de retenir l'offre présentée par la Régie Régionale des Transports du Pas de Calais.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le marché de transports passé avec la Régie Régionale des Transports du Pas de Calais ;

- d'approuver les conditions tarifaires proposées dans le cadre des différentes prestations identifiées au niveau des différents lots identifiés par activités ou secteurs d'activités qui se résume de la façon suivante :

RRT62	
Années 2019-2020 - Montant € HT	
Détails Tarifs	
Lot 1 : Distance	1/2 journée
1/2 journée	Journée
- inférieure à 50 kms	103,00 €
- comprise entre 51 et 100 kms	172,00 €
- comprise entre 101 et 150 kms	279,00 €
	366,00 €
Lot 2 : Distance	1/2 journée
1/2 journée	Journée
- comprise entre 151 et 200 kms	450,00 €
- comprise entre 201 et 250 kms	465,00 €
- comprise entre 251 et 300 kms	549,00 €
	610,00 €
Lot 3 : Distance	1/2 journée
1/2 journée	Journée
- supérieure à 301 kms	612,00 €
	6123,00 €
	+ 1,77 €/km supplémentaire
Lot 4 : Circuits de ramassage	Juillet
	161,74 €
	98,55 €
	153,00 €
	161,93 €
	128,30 €
	86,53 €
	194,07 €
	122,23 €
	157,45 €
	Août
	161,74 €
	194,07 €
	122,23 €
Lot 5 : circuit piscine	Par circuit
	61,56 € HT

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget général de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Jacques COFFÉ



Le Président,

Jean-Jacques COFFÉ



2019-115 - 23/09/2019

Marché de Transports Collectifs - Exercice 2019-2020

Société RRT 62.